

# Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement

---

*14 MARS 2017*

## PROCES VERBAL

### APPLICATION DU STATUT DE PARIS

II<sup>e</sup> PARTIE. LIVRE V, TITRE I. CHAPITRES I ET II DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS

### RÉUNION DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le quatorze mars deux mille dix-sept à dix-neuf heures, les membres du Conseil du 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis dans la salle des mariages de la Mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement, sur la convocation en date du huit mars deux mille dix-sept qui leur a été adressée par Monsieur le Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris et affichée à la porte de la Mairie ce même jour, conformément aux dispositions du Code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-10, L.2121-12 et R2121-7.

Étaient présents : Marianne de CHAMBRUN, Corine FAUGERON, Christophe Girard, Julien LANDEL, Anne LEBRETON, Jean-Pierre PLONQUET, Pacôme RUPIN, Karen TAIEB, Evelyne ZARKA.

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Vincent ROGER donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre PLONQUET.  
Monsieur Boniface N'CHO donne pouvoir à Madame Corine FAUGERON.

Formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de douze membres.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement, à 19 h 00.

*La séance est ouverte à 19h00.*

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à ce conseil d'arrondissement. J'ai reçu le pouvoir de Monsieur Vincent ROGER au bénéfice de Monsieur Jean-Pierre PLONQUET et le pouvoir de Monsieur Boniface N'CHO au bénéfice de Madame Corine FAUGERON.

Le quorum est donc atteint.

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION PROPRES**

**0420170003**

**Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Christophe Girard**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**0420170004**

**Approbation du procès-verbal du CA de la séance du 17 janvier 2017.**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**0420170005**

**Approbation du procès-verbal du CICA de la séance du 17 janvier 2017.**

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**0420170006**

**Actualisation de la liste des salles pouvant être mises à disposition sur autorisation du Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement.**

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Cette délibération nous permettra de poursuivre et d'amplifier notre politique visant à faire de la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement un lieu ouvert à plus d'initiatives, accueillant toujours plus de projets, d'associations, de publics et d'institutions. En effet, je souhaite ajouter à la liste des salles, pour lesquelles je suis autorisé à signer des conventions d'occupation temporaire, les salles du sous-sol qui avaient été rénovées lors de la mandature de Madame BERTINOTTI. La jauge y est limitée pour des raisons de sécurité, mais nous pouvons tout de même y accueillir quelques personnes. Nous pourrions donc y organiser des répétitions musicales avec les artistes de la Cité internationale des arts. Je souhaite que tous les mètres carrés disponibles de notre mairie puissent être mis au service de l'intérêt général.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**PROJETS DE DÉLIBÉRATION**

**2017DU83 (Direction de l'Urbanisme)**

**Dénomination passage Walter Benjamin (4<sup>e</sup>).**

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Il nous est proposé de rendre hommage à Walter Benjamin, philosophe et écrivain allemand,

traducteur de Proust et de Baudelaire, en attribuant son nom à une petite portion de la rue des Écouffes, entre la rue du Roi de Sicile et la rue de Rivoli.

Issu d'une famille juive allemande, Walter Bendix Schönflies Benjamin, est né le 15 juillet 1892 à Berlin. Après son baccalauréat en 1912, il poursuit des études de philosophie et de littérature jusqu'à son doctorat sur l'art et le romantisme allemand à Berlin où il participe activement au mouvement de jeunesse anti-bourgeois et publie ses premiers essais dans le journal *Le commencement*. Il effectue un bref séjour à Paris en 1913.

Admirateur de Franz Kafka et de Paul Klee, il est proche de Bertolt Brecht et d'Hannah Arendt. Chassé d'Allemagne en 1933, lors de l'accès au pouvoir d'Adolphe Hitler, il émigre à Paris où l'Institut de recherches sociales l'accueille comme membre permanent et assure la publication de ses essais. Ses travaux sur Eduard Fuchs, collectionneur et historien, ainsi que *L'œuvre d'art à l'époque de sa reproductibilité technique*, qui date de 1936, représentent une contribution essentielle à la sociologie des arts plastiques.

Il vit quelque temps dans l'hôtel de Lausanne, sur l'Île-Saint-Louis. Il rédige ses derniers essais sur le concept d'histoire pendant l'hiver de 1939. *Paris, capitale du XIXe siècle* est la grande œuvre inachevée de Walter Benjamin, car pendant l'occupation, il préfère rester en Europe tentant sans succès de rejoindre Londres.

En 1940, ses amis lui procurent un visa d'émigration aux États-Unis. Malheureusement, il ne lui reste plus que la frontière espagnole pour fuir. Parvenu à Port-Bou, Walter Benjamin craint d'être livré à la Gestapo par le régime franquiste et décide de se suicider le 26 septembre 1940.

Lorsque j'étais adjoint à la culture, j'avais apposé une plaque au nom du maire de Paris Bertrand DELANOË dans le 15<sup>e</sup> arrondissement, sur la façade d'un immeuble où Walter Benjamin avait vécu quelque temps. Un monument funéraire intitulé *Passages* réalisé par le sculpteur israélien Dani Karavan lui est dédié au cimetière de Port-Bou. La commission des nominations des voies, places, espaces verts et équipements publics municipaux s'est réunie le 22 septembre 2016 et a émis un avis favorable pour ce projet de dénomination.

#### **Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Je voudrais savoir si le titre de l'œuvre *Passages* était lié au fait que Walter Benjamin ait travaillé sur les passages parisiens.

#### **Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je ne sais pas, mais c'est une question très intéressante. D'ailleurs, je vous recommande la lecture de *Walter Benjamin – Une introduction à l'ensemble de son œuvre*, écrit par Bruno Tackels en 1992. C'est un livre absolument remarquable.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

#### **2017DDCT30 (Direction de la Démocratie, des Citoyens et des Territoires)**

#### **Subventions Fonds du Maire (8 076 euros) à deux associations et un établissement du 4<sup>e</sup> arrondissement.**

#### **Julien LANDEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

Merci Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous. Cette délibération vise à attribuer une subvention de 8 076 euros aux associations *Bouche à oreille* et *Kiosquorama* et au collègue François Couperin. L'association *Bouche à oreille* bénéficiera d'une subvention de 2 040 euros. Cette association, qui organise des cours de danse et de peinture, dans la salle Florence Artaud notamment, était auparavant subventionnée en partie par le CASVP.

Monsieur le Maire propose donc de prendre en charge cette subvention pour permettre à l'association de maintenir son activité en mairie.

L'association Kiosquorama, que les membres des conseils de quartier connaissent bien, bénéficiera d'une subvention de 3 000 euros pour l'organisation du festival écocitoyen annuel *Kiosque à musique* auquel participent de nombreux habitants et associations.

Enfin, le collègue François Couperin bénéficiera d'une subvention de 3 036 euros pour aider la mise en place du tri sélectif en partenariat avec l'association *Love your waste*.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2017DAC460 (Direction des Affaires Culturelles)  
Subvention (108 000 euros) et avenant à convention avec le Mémorial de la Shoah (4<sup>e</sup>).**

**Julien LANDEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

C'est toujours un honneur de présenter cette délibération qui permet d'obtenir un avenant à convention avec le Mémorial de la Shoah pour une subvention totale de 108 000 euros. Nous tenons à saluer le travail remarquable d'entretien de l'histoire et de la mémoire que mène Jacques Fredj, son directeur. Le mémorial a organisé cette année une très belle exposition sur la Shoah et la bande dessinée et organisera prochainement une exposition sur le procès de Klaus Barbie.

La mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement est appelée à soutenir cette institution phare qui possède une annexe à Drancy accueillant de plus en plus de groupes scolaires. En effet, le travail du Mémorial de la Shoah s'adresse surtout aux jeunes. Le lycée Charlemagne a d'ailleurs beaucoup travaillé ces deux dernières années avec le Mémorial. Une classe a été ambassadrice du Mémorial et un voyage est organisé chaque année à Auschwitz-Birkenau, permettant aux enfants de se rendre sur les lieux et de manipuler les archives.

Une première tranche de la subvention a été votée en décembre 2016. Il s'agit désormais de poursuivre le subventionnement du Mémorial de la Shoah.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Comme elle s'y était engagée, la maire de Paris a signé un accord avec le Mémorial de la Shoah pour l'extension de ses activités dans l'Hôtel Chalon-Luxembourg, permettant au Mémorial de renforcer son travail pédagogique auprès des jeunes générations qui doivent comprendre le plus tôt possible le caractère universel de ce sujet.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2017DAC6 (Direction des Affaires Culturelles)  
Subventions (269 500 euros), conventions et avenants avec six associations œuvrant dans le domaine des festivals de théâtre et des arts de rue.**

**Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Merci Monsieur le Maire. L'association Aire de jeux anime le Festival jeunes publics depuis neuf ans. Cette année, le festival commencera par des ateliers organisés par une troupe en résidence à l'école maternelle des Archives. La subvention totale est composée d'une subvention de 45 000 euros de la ville et d'une subvention de 10 000 euros de la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement. Je vous demande de reconduire cette subvention afin que le Festival jeunes publics puisse avoir lieu comme d'habitude au mois de juin.

*Un avis favorable est donné à la majorité avec 11 voix pour et 1 voix qui ne prend pas part*

*au vote (Karen TAïEB (Parti Socialiste)).*

**2017DAC667 (Direction des Affaires Culturelles)  
Subvention (925.000 euros) et conventions avec 30 sociétés et 1 association.**

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Je vous propose de voter une subvention de 925 000 euros pour une convention avec 30 sociétés et une association. Il s'agit d'accorder notre soutien à 31 établissements cinématographiques qui gèrent 37 salles de cinéma indépendantes à Paris, majoritairement classées arts et essais et situées dans presque tous les arrondissements, dont le Luminor dans le 4<sup>e</sup> arrondissement. Cette année, une série de trois films a été organisée avec la mairie et a permis aux habitants du quartier de découvrir le nouveau cinéma. L'expérience a été très positive et il est fort probable que de nouvelles initiatives du même genre soient portées dans les prochaines années.

Les salles de cinéma poursuivent depuis plusieurs années un important travail d'animation, en particulier pour le jeune public. Les films sont systématiquement diffusés en version originale et tout au long de l'année des festivals sont organisés sur des thématiques spécifiques, poursuivant ainsi la grande tradition du cinéma à Paris. Toutes ces actions ont pu fidéliser des publics et maintenir une fréquentation satisfaisante au cours des dernières années. Avec 24 000 000 de spectateurs par an, le cinéma continue d'être une des principales activités culturelles de Paris.

En 2017, le soutien de la ville aux salles indépendantes, qui n'appartiennent ni à un groupe cinématographique de plus de cinquante écrans ni à un groupe de communication, s'adresse à 37 salles de cinéma, soit 84 écrans.

**Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Je voudrais confirmer qu'un certain nombre de classes intègrent le dispositif « Écoles et cinéma » et apprécient d'être à proximité d'un cinéma comme le Luminor qui est bien adapté aux familles et aux jeunes enfants.

**Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

Merci Monsieur le Maire. Je voudrais donner quelques chiffres. Le Luminor a présenté un compte de résultat négatif de 300 000 euros en 2014 et de 60 000 euros en 2015, ce qui prouve que des efforts sont faits. Par contre, les recettes s'élevaient à 784 000 euros en 2014 et à 700 000 euros en 2015. La fréquentation semble donc baisser, d'autant que le budget prévisionnel de 2017 s'élève à 695 000 euros. Le cinéma a demandé une subvention de 80 000 euros pour 2017, mais n'a obtenu que 40 000 euros. Or, d'après l'historique des subventions accordées, les subventions de fonctionnement et d'investissement représentaient 75 000 euros en 2015. Les chiffres montrent donc que le cinéma est en difficulté et que les subventions diminuent.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je voudrais vous apporter quelques précisions. Le gérant du Luminor, qui a repris l'ancien Latina, ne possède plusieurs salles de cinéma et ses activités lui permettent d'entretenir celle-ci. Il ne l'a pas repris pour gagner de l'argent, mais pour sauver une salle qu'il aime et pour diversifier son activité. Par ailleurs, les travaux qui ont eu lieu expliquent la baisse du chiffre d'affaires et de la fréquentation. Néanmoins, il m'a assuré que la fréquentation était en hausse et que l'activité trouverait bientôt son rythme de croisière. La ville doit soutenir cette salle de cinéma pour qu'elle ne ferme jamais, mais doit rester vigilante.

**Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

Je rappelle que les enjeux culturels sont aussi des enjeux économiques. Nous devons en avoir conscience.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

C'est pour cette raison que nous défendons un modèle de société où la puissance publique nous semble être le bon régulateur pour l'éducation, la santé, les transports et la culture. La culture n'est pas un supplément d'âme, mais quelque chose qui nous permet de nous structurer et de vivre ensemble.

Je vous rappelle que deux librairies avaient fermé dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, la première rue Saint-Martin et l'autre rue Pavée. Pour la librairie *Le Gai Rossignol* de la rue Saint-Martin, j'ai convaincu Monsieur Burtin, que nous avons aidé à installer la librairie *Le Merle Moqueur* au Centquatre, de participer au projet. Il a non seulement repris le personnel de la rue Saint-Martin, mais il a modernisé la librairie qui fonctionne aujourd'hui à l'équilibre.

Pour la librairie de la rue Pavée, son propriétaire préférait la vendre pour un magasin de vêtement. Je suis donc allé plaider auprès du tribunal de commerce pour le projet d'une nouvelle librairie à cet emplacement, agrémentée d'un salon de thé pour que l'économie soit viable. Le propriétaire a finalement été convaincu. Lorsque nous sommes informés en avance, nous déployons toutes nos forces pour trouver la meilleure solution. La nouvelle librairie *La Mouette Rieuse* ouvrira sans doute au mois de mai.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2017DAC775 (Direction des Affaires Culturelles)**

**Tour Saint-Jacques (4<sup>e</sup>). – Convention d'occupation temporaire du domaine public pour la période 2017/2020.**

**Karen TAÏEB, Conseillère de Paris**

Merci. Bonsoir à tous. Il s'agit de signer une nouvelle convention d'occupation temporaire de la Tour Saint-Jacques avec la SAS Des mots et des arts, une agence de médiation culturelle et de visites artistiques qui a pour ambition de donner au plus grand nombre des clés de lecture de l'histoire de l'art classique, moderne et contemporaine. Après sa restauration par la ville de Paris entre 2016 et 2009 et à la suite d'un appel à projets lancé par la ville, une première convention d'occupation temporaire de la Tour Saint-Jacques avait été signée avec cette agence pour la période du 4 juillet au 30 septembre 2014, aux fins exclusives d'organisation de visites. Cette convention était renouvelable deux fois en 2015 et 2016. La gestion de l'édifice au cours de ces trois dernières années a été jugée particulièrement satisfaisante, tant du point de vue de la compétence des guides que de la rigueur dans la gestion du bâtiment ou dans le suivi de la prescription de la préfecture de Police. N'étant pas un ERP, mais étant classé monument historique, les protections devaient être complètement démontables et ne causer aucun dommage pour l'édifice.

Des mots et des arts a proposé à la collectivité de poursuivre la gestion de l'édifice en élargissant les dates de visite à partir du 1<sup>er</sup> juin jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre, en ouvrant des créneaux de visites en anglais et en maintenant le service de réservation en ligne. Cette nouvelle convention couvre la saison 2017 et sera renouvelable trois fois jusqu'à la saison d'ouverture de 2020. Je vous demande donc de bien vouloir voter cette délibération.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Nous sommes très attachés à la Tour Saint-Jacques qui est un bâtiment historique et patrimonial et dont le jardin est le premier jardin public de la ville de Paris. J'ajoute que le conseil de quartier avait organisé une manifestation de clowns et de pantomimes particulièrement réussie.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2017DAC463 (Direction des Affaires Culturelles)  
Subventions (19 400 euros) à dix-neuf comités d'arrondissement de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.**

**Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Il s'agit de la subvention habituelle du 4<sup>e</sup> arrondissement pour la Fédération nationale des anciens combattants en Algérie, Maroc et Tunisie. Je vous demande de reconduire l'enveloppe de 700 euros pour permettre à ce comité de continuer son action.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je vous remercie. Nous sommes très attachés, dans chaque arrondissement, à la tenue des cérémonies et au travail accompli. Par ailleurs, je salue l'arrivée d'un certain nombre de jeunes, car il est important de partager ces moments de notre histoire commune.

**Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

Je rappelle qu'une cérémonie aura lieu dimanche.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

En effet, une cérémonie aura lieu. Je ne pourrai pas y participer, car je serai dans l'avion, de retour des États-Unis où je dois assister à une autre cérémonie. Par contre, Évelyne ZARKA sera présente.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2017DPA15 (Direction du Patrimoine et de l'Architecture)  
Groupe scolaire, 18, rue Poulletier – Modernisation des portes extérieures – Permis de construire.**

**Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement**

Cette délibération concerne la modernisation des portes extérieures du groupe scolaire et, plus particulièrement, la porte monumentale qui permet l'accès à l'école élémentaire. Ce bâtiment bénéficie d'un certain nombre de protections et est mitoyen du sublime hôtel de Lauzun. La parcelle où se trouve l'immeuble fait l'objet d'un arrêté d'inscription à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques qui vise surtout les façades et les toitures. Cette opération est coûteuse, mais elle est nécessaire pour garantir un fonctionnement sécurisé des portes. Une présentation préalable du projet a été faite auprès de l'architecte des bâtiments de France et il s'avère nécessaire de déposer un permis de construire. L'objet de cette délibération est donc d'autoriser la maire à déposer ce permis de construire. Je vous encourage, au nom de la préservation du patrimoine et de la sécurité de nos écoles, à voter cette délibération.

**Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

Je voudrais faire deux remarques personnelles. Je garde un très bon souvenir de ce groupe scolaire, car mes enfants y ont passé leurs classes de maternelle et de CP. Par contre, je me souviens aussi que les cheminées monumentales au-dessus de la porte s'étaient écroulées au moment des tempêtes *Lothar* et *Martin*. Cet accident est arrivé un samedi et aucun enfant n'a été blessé, mais il aurait pu être dramatique.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je vous assure que les élus, comme les habitants, portent une attention permanente à l'état des équipements.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2017DDCT27 (Direction de la Démocratie, des Territoires et des Citoyens).****Approbation du règlement intérieur des maisons de la vie associative et citoyenne de la Ville de Paris.****Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire**

J'ai le plaisir de présenter cette délibération qui marque une évolution de la vie associative dans le 4<sup>e</sup> arrondissement. La Maison des associations, qui est située dans le quartier de l' Arsenal, sur le boulevard Henri IV, sera bientôt fusionnée avec la Maison des associations du 3<sup>e</sup> arrondissement et intégrera donc les locaux de la mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement. C'est une avancée très intéressante qui accompagne le mouvement grandissant de la vie associative et citoyenne. Après la mise en place des conseils de quartiers, du budget participatif et des CICA, la maire de Paris a souhaité la rencontre entre la vie associative et la vie citoyenne dans un même lieu.

Les maisons de la vie associative et citoyenne organiseront des réunions plus nombreuses et plus variées : formation des bénévoles, permanences juridiques, élaboration de projets dans le cadre du budget participatif. Les nouveaux horaires d'ouverture s'adapteront au rythme de vie des Parisiens grâce à un dispositif de conventionnement. Les associations pourront accéder aux salles de réunion de 8 h à 22 h, du lundi au dimanche, hors vacances et jours fériés. Ce nouveau système devrait être très apprécié par les personnes engagées dans les associations. Enfin, les équipes seront renforcées par un directeur du développement de la vie associative et citoyenne. Ces évolutions contribueront au progrès de la vie associative dans les 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements.

**Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

Je salue l'exploit de Pacôme RUPIN, car il est très difficile de présenter la fermeture de la Maison des associations du 4<sup>e</sup> arrondissement comme une avancée. En effet, nous sommes fermement opposés à cette réforme. C'est un mauvais signe pour le 4<sup>e</sup> arrondissement. Nous savons qu'il est habité par beaucoup de personnes seules et il n'est pas rassurant de fermer un lieu de rassemblement. La vie associative est un élément du vivre ensemble et je doute que la suppression de la Maison des associations soit un progrès. Par ailleurs, il est inquiétant que la réforme du statut de Paris et l'unification des quatre arrondissements centraux entraînent le déplacement d'équipements du 4<sup>e</sup> arrondissement dans d'autres arrondissements. Enfin, je me demande ce que deviendra dans un tel contexte l'actuelle Maison des associations, sachant que beaucoup d'associations sont en recherche de locaux.

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Je voterai cette délibération bien que je regrette la fermeture de la Maison des associations du 4<sup>e</sup> arrondissement. Dans le cadre de la fusion des arrondissements centraux, les maisons des associations des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> arrondissements fusionneront en une seule dans le 2<sup>e</sup> arrondissement et les maisons des associations des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements fusionneront en une seule dans le 3<sup>e</sup> arrondissement. Par conséquent, aucune maison ne sera présente dans le sud de ce futur secteur. Or, il me semble qu'une maison des associations pourrait être installée dans le Palais de justice qui se libérera bientôt et qui occupe une place centrale entre les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements. Je pense que ce projet aurait dû prendre en considération la répartition géographique des maisons des associations. C'est dommage, car cette décision est motivée par le loyer trop élevé pratiqué par la RIVP.

Je regrette beaucoup cette fermeture. Pour autant, je voterai cette délibération, puisqu'elle

représente une véritable avancée sur le plan du règlement. Il est formidable d'obtenir enfin l'ouverture le soir et le dimanche, car les associations en ont vraiment besoin. Par ailleurs, je regrette que la mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement, où sera installé la future Maison de la vie associative et citoyenne, soit si peu accessible par les transports en commun et plutôt réservée aux cyclistes. Je peux comprendre le projet de réunir les équipements, mais je regrette que l'implantation géographique ait été si mal réfléchie.

**Julien LANDEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

Il est certain que ce choix a été difficile. Pour autant, le contexte de ce choix n'est pas seulement celui de la fusion des arrondissements du centre, mais aussi celui de l'évolution du travail de ces maisons. Elles ne seront pas uniquement destinées aux associations, mais à toutes les initiatives citoyennes. De plus, le local de la mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement est beaucoup plus vaste que celui de la Maison des associations du 4<sup>e</sup> arrondissement.

Aujourd'hui, certaines associations ne fréquentent pas la Maison des associations du 4<sup>e</sup> arrondissement, soit parce que les salles sont trop petites soit parce que les horaires sont trop contraints. Or, pour permettre une meilleure flexibilité horaire, il est nécessaire d'augmenter les effectifs et donc de regrouper les équipements. Un responsable de la Maison des associations sera présent sur place et un autre en mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement pour assurer la coordination des actions associatives. Le maire est très attaché au maintien de ce poste de cadre A qui permettra de mener un travail en profondeur avec le CICA et je me réjouis à l'idée d'organiser des CICA communs avec la mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement.

Beaucoup de nos associations travaillent déjà ensemble. La disparition de ce local dans le 4<sup>e</sup> arrondissement est regrettable, mais cette évolution représente un potentiel énorme pour la vie associative. C'est un premier pas vers le regroupement pour lequel je m'investirai volontiers afin d'impulser de nouvelles choses.

**Pacôme RUPIN, Adjoint au Maire**

Je comprends l'inquiétude que peut susciter l'éloignement de la Maison des associations dans le 3<sup>e</sup> arrondissement. Néanmoins, je pense que les périmètres restent assez resserrés et que la distance peut parfois être plus grande encore dans les arrondissements périphériques. Il est important de garantir l'équité à Paris.

De plus, de récentes initiatives ont rassemblé les mairies des 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements et leur rapprochement paraît logique. En effet, les synergies qui animent l'ensemble des associations des deux arrondissements sont une véritable opportunité.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Entre le maire du 3<sup>e</sup> arrondissement et moi-même, des discussions auront lieu et nous défendrons les intérêts des associations du 4<sup>e</sup> arrondissement. Il est vrai que l'éloignement des équipements génère une perte de confort. Pour autant, il faut reconnaître que le loyer sur le boulevard Henri IV est très élevé. Nous avons donc accepté la décision prise par Pauline VERON, la maire de Paris et l'exécutif de nous regrouper avec la mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement. Cette disposition permettra d'élargir le personnel en plus du directeur de la Maison des associations.

Le Pôle Citoyens que j'ai créé en mairie accueille régulièrement des associations. J'ai d'ailleurs expliqué tout à l'heure que le moindre mètre carré de la mairie devait être utilisé. Beaucoup d'associations n'utilisent la Maison des associations que comme adresse postale. Toutes les associations en recherche de locaux continueront d'être renseignées et orientées. Enfin, la réforme du statut de Paris a été votée. Le Conseil constitutionnel n'a pas eu de recours. Il n'y a donc aucune raison que cette décision de faire du centre de Paris un secteur de quatre arrondissements conservant ses quatre mairies et ses quatre codes postaux. Nous entrons dans la phase de discussion au cours de laquelle les conseils de quartier pourront

exprimer leurs attentes. Rien n'est figé. Tout est à discuter, par les élus, les conseils de quartier et les habitants. La réforme sera appliquée en 2020. Nous avons donc le temps de nous préparer et de construire ensemble.

Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour et 2 voix contre (Jean-Pierre PLONQUET (UDI-MODEM) Vincent ROGER (LES REPUBLICAINS)).

**2017DEVE55 (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement).  
Approbation de la stratégie parisienne de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques – Adoption d'une nouvelle charte relative à la téléphonie mobile et création du Comité d'orientation de l'Observatoire municipal des ondes.**

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Je suis très contente de présenter cette délibération, puisqu'au mois d'octobre nous avons, Boniface N'CHO et moi-même, proposé un vœu sur ce sujet dans le but de donner davantage de force aux négociateurs face aux opérateurs de téléphonie mobile. C'est chose faite et je pense que la charte ainsi définie pourra protéger la population parisienne. Nous sommes d'ailleurs très en avance sur l'ensemble de l'Europe, puisque la nouvelle charte limite à 5 v/m l'exposition aux ondes électromagnétiques. Paris est attaché à la modération et à la transparence des niveaux d'exposition. Aujourd'hui encore, peu d'études ont été menées sur cette question. L'observatoire parisien des ondes aura justement pour objectif d'encourager les études et permettre d'avancer dans la connaissance des effets des ondes sur les gens. Beaucoup de personnes se plaignent de malaises dus aux ondes.

Les principes de sobriété, de transparence et de régulation ont conduit la ville de Paris à signer avec les opérateurs une première charte dès 2003, à la renouveler en 2005 et à la réviser en 2012. En 2017, une nouvelle charte voit le jour. L'approche parisienne a été confortée par l'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail. La loi du 9 février 2015 relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques introduit dans le droit français la nécessité pour tout projet de création ou modification substantielle d'antennes relai d'organiser une consultation du public.

Aujourd'hui, il est difficile de se passer des téléphones portables. Il est donc nécessaire d'avancer avec prudence. Cette imitation de 5v/m représente une diminution de 30 % par rapport à la charte de 2012. Cela signifie qu'il est possible de diminuer l'exposition. Nous pouvons donc continuer à avancer dans cette direction tout en profitant du progrès technologique. La ville de Paris continuera de faciliter les mesures de contrôle qui seront étendues à des parties extérieures comme les balcons et les toits. De plus, un délai supplémentaire sera accordé pour l'instruction des dossiers. Si un opérateur désire créer une nouvelle antenne, le maire est informé et dispose d'un délai de trois mois et non plus de deux mois. Et si une concertation avec la population doit avoir lieu, ce délai passe à quatre mois.

Cette dynamique avance dans le bon sens, ne lésant personne et demandant à chacun de faire un effort. J'espère que tout le monde a eu le temps de réfléchir depuis le vœu du mois d'octobre et que cette délibération sera votée à l'unanimité.

**Karen TAÏEB, Conseillère de Paris**

Comme Corine FAUGERON, nous pouvons nous féliciter de cette délibération, puisqu'elle va dans le sens d'une meilleure protection des Parisiennes et des Parisiens. Cette délibération montre qu'il faut avancer avec prudence et user de sobriété, car nous ne sommes pas encore suffisamment informés des risques des ondes sur la santé. En 2011, le CIRC avait notifié un risque cancérigène pour les radio-fréquences. Nous n'en savons pas plus à ce jour. Par contre, nous savons que les ondes ont un effet sur la fatigue et l'attention

des enfants, surtout lorsque l'usage des téléphones est intense. Autrement dit, nous en savons davantage sur les effets de l'intensité de l'utilisation que sur les ondes elles-mêmes. Il est vrai que le seuil de 5v/m est le plus faible d'Europe et que Paris relève un défi très important. Aujourd'hui, il faut encourager la recherche, faire preuve de sobriété et utiliser le moins possible les téléphones.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Il nous est d'ailleurs conseillé de ne pas dormir à proximité des téléphones portables, et de ne pas les porter dans les poches.

**Karen TAÏEB, Conseillère de Paris**

C'est vrai. Et il est conseillé d'utiliser un kit mains-libres pour éviter le contact avec l'oreille.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2017DEVE48 (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement)**

**Mise à disposition de services et de moyens entre la Ville de Paris et l'établissement public Paris Musées – Convention relative à l'entretien des jardins des musées.**

**Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement.**

Cette mise à disposition de services et de moyens porte plus précisément sur l'entretien des jardins des musées qui font partie du périmètre de l'établissement administratif Paris musées. Cette délibération nous concerne à plus d'un titre. D'abord parce que le vice-président et fondateur de Paris musées n'est autre que le maire de cet arrondissement. Ensuite, parce que les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements possèdent trois des huit jardins parisiens concernés par cette convention.

Dans une délibération du Conseil de Paris de 2015, la ville de Paris avait poursuivi le partenariat avec Paris musées et signé une convention cadre. Toutefois, il restait à fixer des conventions particulières entre les directions spécifiques de la ville de Paris et l'établissement pour préciser les modalités de concours de la ville sur des missions spécifiques.

Il s'agit donc de signer une convention particulière qui porte sur l'entretien horticole des jardins ouverts au public et sur le contrôle sanitaire des arbres de tous les espaces verts des musées, qu'ils soient ouverts au public ou pas.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2017DEVE33 (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement)**

**Mise en œuvre d'un dispositif de subventionnement en nature sous forme de distribution de larves de coccinelles aux Parisien-ne-s**

**Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Il est prévu de mettre en œuvre un dispositif de subventionnement pour distribuer des larves de coccinelles. Ces dernières font le même travail que les pesticides, mais sont beaucoup moins dangereuses. Les mairies devront organiser la distribution qui sera réservée aux membres des jardins partagés, aux titulaires d'un permis de végétaliser et aux personnes inscrites au concours des balcons fleuris. Compte tenu du nombre limité de larves à distribuer, il a fallu restreindre le public. Toutefois, je crois que la reproduction de la coccinelle est assez rapide lorsqu'elle est élevée dans de bonnes conditions.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

40 000 larves seront mises à la disposition des habitants. La mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement a l'intention d'installer ce dispositif dans le pôle citoyen. Comme l'a expliqué Corine FAUGERON, cet insecte est extrêmement utile, puisqu'il est un auxiliaire naturel contre les ravageurs comme les pucerons et les acariens.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

**2017DEVE60 (Direction des Espaces Verts et de l'Environnement)**

**Mise à disposition des Mairies de l'arrondissement de « kits de jardinage » pour accompagner les porteurs de projets de végétalisation, les gestionnaires de jardins partagés et les titulaires de permis de végétaliser.**

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

La végétalisation de la ville est un enjeu majeur afin de lutter contre les îlots de chaleur urbains, de réduire les apports d'eau pluviales dans le réseau d'assainissement, de développer la biodiversité et d'améliorer le cadre de vie des Parisiennes et Parisiens. Le programme de mandature traduit cette ambition à travers différentes actions mises en œuvre d'ici 2020 : planter 20 000 arbres supplémentaires ; ouvrir au public 30 hectares d'espaces verts supplémentaires ; atteindre 100 hectares de murs et toitures végétalisés dont un tiers seront consacrés à l'agriculture urbaine ; aménager un potager ou un verger dans chaque école ; végétaliser l'espace public par l'aménagement de rues végétales. Nombre de ces actions s'appuient sur une démarche participative et une forte implication des habitants et des conseils de quartier au travers des jardins partagés et du permis de végétaliser. Ces actions contribuent également à renforcer le lien social. De très nombreux élèves, personnes seules ou familles viennent profiter de l'ombrage du verger de la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement.

Aujourd'hui, Paris compte cent-dix-neuf jardins partagés et huit jardins partagés solidaires aménagés principalement sur des terrains appartenant à la ville ou à des bailleurs sociaux. 99 de ces jardins partagés adhèrent à la charte Main verte et sont de véritables lieux de vie régulièrement ouverts au public. Par ailleurs, plus de 1 500 permis de végétaliser ont été délivrés à ce jour aux Parisiennes et Parisiens qui adhèrent à la charte de végétalisation de l'espace public. Cette charte incite à jardiner dans le respect de l'environnement, à choisir des végétaux adaptés au contexte local et à entretenir le dispositif de végétalisation.

Chaque personne titulaire d'un permis de végétaliser peut demander un kit de végétalisation comprenant de la terre et des graines, espèces fleuries et plans potagers.

Aujourd'hui, en réponse au vœu 2016 366 adopté par notre assemblée en décembre 2016 relatif à l'accompagnement des habitants qui se mobilisent pour la végétalisation de la ville, et dans le cadre du projet voté au budget participatif parisien de 2015 « cultiver en ville », il est proposé d'acquérir 200 kits de jardinage déployés dans les mairies d'arrondissement qui organiseront localement leur prêt aux habitants. Je me battraï pour que la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement en acquière le plus possible et qu'elle les rende disponibles au pôle citoyen.

Pour répondre aux besoins exprimés par les porteurs de végétalisation participative, le kit se composera d'outils de base tels que des pioches, des râteaux et des grelinettes. Je compte sur les passionnés de jardinage pour venir en mairie récupérer ces kits mis à votre disposition.

**Julien LANDEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

Je rappelle que 15 permis de végétaliser ont été délivrés dans le quartier de l'Arsenal, 7 dans le quartier Saint-Merri et 11 dans le quartier Saint-Gervais. Aucun permis n'a été délivré dans les îles. Il est difficile de végétaliser les environnements très denses, mais je

rappelle que le permis de végétalisation est aussi valable pour les cours d'immeuble.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **2017DPE21 (Direction de la Propreté et de l'Eau)**

**Création de deux cycles de travail (saisonnier et en journée) pour les personnels ouvriers du STPP et modification de la délibération 2001DPE 150-2 définissant le travail en roulement « 7h42 ».**

#### **Julien LANDEL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire**

Cette délibération concerne les rythmes de travail pour le personnel des services de propreté. La maire de Paris a exprimé en Conseil de Paris son souhait de renforcer les moyens municipaux pour la propreté et d'attribuer une subvention de 1,5 M€ au projet de dératisation. Or, ce renforcement passe par une redéfinition du travail des équipes des différents ateliers qui œuvrent dans nos arrondissements. Cette délibération propose donc des cycles de travail qui intègrent la notion de cycle saisonnier, notamment dans les quartiers touristiques comme le 4<sup>e</sup> arrondissement. Les horaires seraient ainsi aménagés et permettraient, par exemple, l'enlèvement des corbeilles de rue à des heures beaucoup plus tardives afin que les services puissent faire face à l'affluence des touristes. Le cycle de travail se terminera à 23h30 sur la période du 15 juin au 15 septembre. Certaines zones feront l'objet d'un traitement plus important, notamment celles où les gens ont l'habitude de pique-niquer comme la place des Vosges ou les quais de Seine.

La définition des horaires de journée tient également compte de la pénibilité et des revendications du personnel des services de propreté. Les agents commenceront à travailler à 8h50 et s'arrêteront à 17h. Ces nouveaux horaires permettront à certains agents de concilier vie professionnelle et vie personnelle.

Cette délibération propose également d'en finir avec les journées de 9h50, qui étaient particulièrement longues, et les journées de 6h15 pour passer à un roulement de 7h42 de travail quotidien et réduire ainsi la pénibilité des journées.

#### **Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Le groupe communiste votera contre cette délibération, car il semble que les personnels ne gagneraient pas dans ce nouvel aménagement du temps de travail. Le passage de 39 heures à 32 heures par semaine représente une perte de 100 euros sur leur rémunération. D'autre part, le balayage sur des sites encombrés de touristes ne favorise pas les bonnes conditions de travail. Enfin, cet aménagement supprimerait les primes du matin, ce qui aurait un impact sur leur rémunération et sur les RTT.

*Un avis favorable est donné à la majorité avec 11 voix pour et 1 voix contre (Evelyne ZARKA (Parti Communiste / Front de Gauche)).*

### **2017DFA23 (Direction des Finances et des Achats)**

**Signature d'une concession de services relative à l'affichage d'informations à caractère général ou local et à la conception, fabrication, pose, entretien et exploitation des mobiliers urbains d'information à caractère général ou local, supportant de la publicité à titre accessoire.**

#### **Ariel WEIL, Conseiller d'arrondissement.**

Cette délibération concerne les mobiliers urbains d'information utilisés pour l'affichage de toute sorte d'information de la ville de Paris et dont le nombre ne devrait pas excéder 1 630 sur le territoire parisien. Ces mobiliers sont aujourd'hui inclus dans un contrat couplé avec le contrat Vélib'. Toutefois, dès l'expiration de ce contrat à la fin de l'année, le marché des Vélib' sera étendu à la métropole. Les deux marchés seront donc découplés, permettant

ainsi une meilleure lisibilité de l'économie de ces deux contrats.

La ville de Paris a poursuivi deux objectifs : s'assurer de la qualité de ces mobiliers et de leur affichage et améliorer la proposition financière par rapport au contrat actuel. Ces panneaux offrent à l'afficheur la possibilité de diffuser de la publicité, mais seulement à titre accessoire. La publicité ne peut occuper que 15 % du mobilier. Quant aux panneaux numériques, ils ne pourront afficher de la publicité que sur la moitié du temps total d'affichage. Cette publicité fonde l'assiette de la redevance assise sur l'activité des prestataires. Ce nouveau contrat abandonnera les panneaux de 8 m<sup>2</sup> pour ne conserver que les panneaux de 2 m<sup>2</sup> qui s'intègrent mieux dans le quartier. Sur le plan financier, la ville de Paris a négocié certaines clauses avantageuses : le mobilier sera acquis par la ville à l'expiration du contrat ; la propriété intellectuelle des visuels sera acquise par la ville ; le processus d'indexation de la redevance sera plus favorable ; un processus de modulation garantira une redevance minimum pour la ville.

### **Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Il est vrai que le projet représente une certaine avancée : la suppression des panneaux de 8 m<sup>2</sup>, l'extinction des panneaux numériques entre 1h et 5h de matin et la dissociation entre les contrats de mobiliers urbains d'information et des Vélib'. Pour autant, le groupe Europe Écologie les Verts votera contre cette délibération, car elle entre en contradiction avec le règlement local de la publicité qui interdit la publicité défilante ou à luminosité variable. De plus, même si les panneaux sont éteints pendant la nuit, la consommation d'énergie est augmentée, tout comme la sollicitation publicitaire. L'information municipale est dégradée au rang de la publicité. Enfin, ce dispositif rendrait possible la collecte de données.

### **Jean-Pierre PLONQUET, Conseiller d'arrondissement**

Il semble que l'expérience des panneaux numériques a permis de faire baisser la consommation d'énergie de 30 %, ce qui prouve qu'un travail d'économie a été fait. D'autre part, le groupe UDI-MoDem a demandé un point de vigilance sur le rapport entre les enfants et les panneaux. Enfin, je me demande si le nouveau contrat prendra en compte l'entretien des « pelles Stark » qui racontent l'histoire de Paris à laquelle notre groupe est très attaché.

### **Évelyne ZARKA, Adjointe au Maire**

Le groupe communiste s'abstiendra, car ce dispositif ne prévoit pas de lutter contre la publicité sexiste. Une grande enseigne a été condamné il y a peu de temps pour une publicité sexiste et il est dommage que la ville de Paris n'ait pas intégré ce volet au contrat.

### **Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Vous devez savoir que la négociation visait l'intérêt le plus général de la ville de Paris. La publicité est réduite de 40 % dans l'espace public. Les 350 panneaux de 8 m<sup>2</sup> seront supprimés. La luminosité sera baissée de 15 %. Dans cinq ans, les panneaux financés par JCDecaux deviendront la propriété de la ville et représenteront un élément de patrimoine considérable. La redevance a été portée à un minimum de 30 M€. Aucun candidat n'allait prendre le risque de s'engager dans un marché de panneaux dont il perdrait la propriété au bout de cinq ans. De plus, vu la hauteur de la redevance, l'exploitant devra s'assurer de trouver suffisamment d'annonceurs. JCDecaux fait donc le pari d'une ville nouvelle, dont la publicité est moins envahissante et de meilleure qualité, et qui veillera que l'éthique soit respectée. Cette délibération est très importante pour la ville et je salue tous ceux qui l'ont négociée, car les avantages du contrat sont vitaux.

*Un avis favorable est donné à la majorité avec 9 voix pour 2 voix contre (Corine FAUGERON Boniface N'CHO (EELV – Europe Écologie Les Verts)) et 1 abstention (Evelyne ZARKA (Parti Communiste / Front de Gauche)).*

### **Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Je rappelle que la diminution de 40 % a été calculée par rapport aux chiffres de 2004 et non de 2007. La diminution par rapport aux chiffres de 2007 est plutôt de 25 %.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Les chiffres officiels indiquent que la diminution est de 40 % par rapport au premier contrat.

**2017DU79 (Direction de l'Urbanisme)**

**Cession du lot de copropriété n° 91 dans l'immeuble au 23-25, rue Rambuteau.**

**Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

Cette délibération concerne la proposition de la cession d'un lot de copropriétés dans un immeuble au 23-25 rue Rambuteau. Ce lot avait été acquis par la ville de Paris en 1976 et, à l'époque, se constituait d'un appartement deux pièces et d'une cave en sous-sol. Le lot a été divisé et l'appartement vendu en 2011. La cave de 8,7 m<sup>2</sup> en sous-sol demeure la propriété de la ville. Le bien a été estimé à une valeur libre de 5 000 euros et le conseil du patrimoine, au vu de l'offre et de la demande dans ce quartier, a proposé un prix minimum de 8 700 euros. Au sein de cet immeuble, plusieurs propositions d'achats ont été faites. La mieux-disante provient de Monsieur Jacky ANTONIASA pour un prix d'achat de 12 100 euros. Je vous demande donc de valider la cession de cette cave en sous-sol.

*Un avis favorable est donné à la majorité avec 10 voix pour 2 voix contre (Corine FAUGERON – Boniface N'CHO (EELV – Europe Ecologie Les Verts)).*

**PROJET DE DÉLIBÉRATION DÉPARTEMENT (Communication)**

**2017DASES90G (Direction de l'Action Sociale de l'Enfance et de la Santé)**

**Subvention (549 830 euros) et conventions avec l'association Centre Action Sociale Protestante pour la conduite d'une activité de médiation et de prévention jeunesse sur le centre de Paris et d'une action de prévention spécialisée.**

**Anne LEBRETON, Adjointe au Maire**

Cette délibération concerne deux conventions avec l'association Centre Action Sociale Protestante : une première pour renouveler son action de prévention spécialisée dans les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> arrondissements de Paris ; une seconde pour mettre en œuvre une activité de médiation sociale et de prévention jeunesse dans les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements.

Le CASP a été fondé en 1905 et a pour objet d'aider les personnes en situation sociale et personnelle précaire. Il est historiquement centré sur l'hébergement des personnes en grande exclusion et son action s'est progressivement élargie vers d'autres publics : accueil et orientation, accompagnement social et éducatif, insertion professionnelle. En 2015, le CASP a fusionné avec l'association La Clairière qui gère un centre social que nous connaissons bien. Ce centre de prévention spécialisé intervient depuis plusieurs années dans les arrondissements du centre en faveur des jeunes en difficulté, âgés de 12 à 25 ans et présents sur l'espace public. Nous avons rencontré bon nombre de ces jeunes lors des distributions alimentaires cet hiver.

En vue du renouvellement des conventions en 2016 avec l'ensemble des associations parisiennes de prévention spécialisée, le secteur des Halles a fait l'objet d'une réflexion particulière, puisqu'il accueille un public de jeunes en situation d'errance. Le centre de Paris est en effet un lieu de rassemblement de nombreuses populations : jeunes, SDF, réfugiés, populations d'Europe de l'Est. L'intervention sociale doit permettre une prise en compte plus large des besoins en coordination avec les partenaires locaux présents. Pour toutes ces raisons, le département de Paris a souhaité que le CASP élargisse son action de prévention

spécialisée à une activité de médiation sociale dans le cadre d'une nouvelle convention d'une durée d'un an. En octobre 2016, la collectivité parisienne a lancé un appel à projet sur le territoire du centre de Paris, surtout dans les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissement, visant la Canopée des Halles et ses abords pour la mise en œuvre d'une action innovante, à la fois sociale et éducative de médiation et de prévention pour la jeunesse.

Cet appel à projet s'inscrit directement dans les objectifs du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion et prend en compte la spécificité des zones, l'amélioration de la coordination des différents dispositifs et l'invention d'une nouvelle forme d'activité. La candidature du CASP a été retenue au regard de son expérience en matière de parcours d'insertion des personnes en difficulté et sa connaissance précise des publics. Ce projet vise à prévenir et favoriser l'apaisement de situations conflictuelles et à faciliter un traitement adapté des problématiques sociales, en s'appuyant sur une démarche partenariale forte avec l'ensemble des acteurs locaux. Ils ont d'ailleurs déjà commencé à travailler avec notre coordination des maraudes. L'association prévoit une équipe pluridisciplinaire constituée d'éducateurs spécialisés, de médiateurs sociaux, d'assistantes sociales, de psychologues. L'ensemble de ces orientations ont été proposées en lien avec les mairies d'arrondissement concernées. Il est donc proposé de signer une convention entre le département de Paris et le CASP et de lui attribuer une subvention de 549 830 euros pour la mise en œuvre d'une action de médiation et de prévention à l'égard de la jeunesse dans les 1<sup>er</sup> et 4<sup>e</sup> arrondissements.

#### **Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

J'ai rencontré le CASP en présence de mon conseiller Fahd ZHAR et de ma directrice de cabinet Sarah ALBY, et nous avons pu constater combien ils étaient engagés, pertinents et compétents. Ils sont même venus présenter leur travail et leur plan d'action auprès des maraudes. C'est une décision importante. Je vous remercie.

Communication sans vote.

### **COMMUNICATIONS**

#### **Présentation du rapport sur l'Égalité femmes-hommes.**

##### **Corine FAUGERON, Adjointe au Maire**

Je vais vous présenter le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes à Paris pour les années 2015 et 2016. Dès 2002, la ville crée l'Observatoire de l'égalité alors qu'Anne HIDALGO est première adjointe en charge de l'égalité hommes-femmes. En 2007, la ville signe la charte européenne de l'égalité entre les hommes et les femmes. Cette charte demande que nous nous engagions sur un certain nombre d'actions. Le 4 août 2014, la loi pour l'égalité réelle entre les hommes et les femmes est votée. La même année, la ville crée l'Observatoire contre les violences faites aux femmes. En 2015, elle crée le service Égalité intégration et inclusion, chargé de l'élaboration d'un plan d'égalité qui sera sans doute voté au cours de cette année au Conseil de Paris. Ce rapport est d'autant plus important que les femmes représentent 53 % de la population parisienne et 84 % des familles monoparentales.

Nous constatons qu'un déséquilibre important demeure dans de nombreux domaines comme le sport ou la culture. Cependant, les choses sont en train de changer, puisque pour a première fois, une femme vient d'être nommée à la tête du Théâtre du Châtelet et que la ville a décidé de favoriser le sport féminin. Dans ces deux domaines, un travail est en cours.

Sur l'ensemble des salaires des personnels de la ville, un écart de 8 % en défaveur des femmes persiste, alors que nous pouvions penser que la fonction publique avait atteint l'égalité. Depuis 2001, l'exécutif parisien est paritaire, mais ce n'est pas le cas dans toutes les directions. En 2014, la part des femmes était de 31 %. En 2015, elle était de 42 %. Nous

avançons vers la vraie parité. Un vaste travail est en cours. Aujourd'hui, il est demandé à toutes les communes de plus de 20 000 habitants d'établir ce rapport annuel et de le présenter avant les débats budgétaires. Il est indispensable de s'assurer que l'égalité entre les hommes et les femmes est respectée dans la gestion des budgets.

C'est un travail de longue haleine. Il faut donc maintenir l'effort, continuer à poser des questions et à révéler les inégalités pour les faire disparaître.

## **Présentation du rapport logement**

### **Marianne de CHAMBRUN, Conseillère d'arrondissement**

Je vous présente aujourd'hui le rapport d'activité du service logement et de l'action logement de la politique de la ville et du 4<sup>e</sup> arrondissement pour l'année 2016. Ce rapport est présenté sous un nouveau format et a vocation à s'enrichir chaque année. Le premier objectif de ce rapport est de communiquer de manière transparente sur les actions de la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement en faveur du logement locatif social et locatif privé, mais également sur la commission d'attribution des logements sociaux, son fonctionnement et le nombre de logements qui ont été attribués cette année. Le second objectif est d'expliquer à chacun l'état du logement social dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, les demandes, les attributions, leur fonctionnement et leur évolution.

Le parc du logement social du 4<sup>e</sup> arrondissement compte un peu plus de 2 000 logements, ce qui représente 13 % du parc locatif du 4<sup>e</sup> arrondissement. En termes de nombre de logements, le 4<sup>e</sup> arrondissement se place au 13<sup>e</sup> rang des arrondissements parisiens, devant les autres arrondissements du centre. En termes de pourcentage, il fait partie des arrondissements les plus volontaristes dans la construction de logements sociaux. Ce parc est constitué en majeure partie de petits logements, à cause de la typologie des immeubles du 4<sup>e</sup> arrondissement, ce qui constitue une de nos difficultés pour répondre aux demandes de familles nombreuses.

Le 4<sup>e</sup> arrondissement n'est pas responsable de l'intégralité du parc. 30 % des logements sont réservés par l'État, via la préfecture, 20 % par les entreprises à travers Action logement. Sur la ville de Paris, 50 % des logements se divisent parties : une partie pour la mairie d'arrondissement et une partie pour l'hôtel de ville qu'il attribue directement.

Une partie du rapport explique comment accéder à un logement social, précisant les catégories et les niveaux de revenus nécessaires. Les logements sont attribués en fonction de la typologie familiale selon la règle « une personne une pièce ». Un couple peut donc demander un deux pièces, une famille de trois personnes un trois pièces et ainsi de suite. Cette règle peut être élargie lorsque des personnes sont dans une situation de handicap nécessitant davantage d'espace.

Les attributions se font sur des critères spécifiques. La mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement attribue ses appartements en priorité aux personnes qui habitent le 4<sup>e</sup> arrondissement, de temps en temps aux personnes qui y travaillent ou à des personnes qui ne sont pas propriétaires de logements, à Paris ou ailleurs. Beaucoup de demandeurs sont propriétaires de logements et ne le disent pas. Il nous arrive donc de refuser la demande au dernier moment.

Aujourd'hui, dans le 4<sup>e</sup> arrondissement, et plus largement sur tout Paris, hormis des appartements en travaux ou dans des situations spécifiques, aucun logement n'est vacant. Nous attribuons les logements au fur et à mesure de leur libération. La moyenne de rotation dans le parc du 4<sup>e</sup> arrondissement est d'environ 4 % et l'une des premières causes de libération d'un logement est le décès. Les logements sont attribués par une commission dont le fonctionnement est détaillé dans le rapport. Il y est précisé que le maire ne participe à aucune commission et n'a pas connaissance de leurs dates, ce qui me semble être un point

très important. De la même façon, les dossiers sont anonymes.

La commission des logements sociaux du 4<sup>e</sup> arrondissement, comme celle de la ville de Paris, respecte la cotation. Le rapport précise les cotations moyennes des typologies de famille en fonction des demandes. Le tableau des cotations permet donc aux personnes de pouvoir vérifier leur position par rapport à cette moyenne.

Aujourd'hui, le 4<sup>e</sup> arrondissement enregistre 1 350 demandeurs, dont 400 primo demandeurs. La rotation des demandeurs est assez forte, car ceux-ci trouvent souvent une solution par eux-mêmes. Plus de la moitié demandent des studios et beaucoup demandent des deux pièces. Les familles qui adressent une demande sont rares. Les demandeurs dont les revenus sont les plus faibles sont les plus nombreux.

Sur le contingent de la ville de Paris, le 4<sup>e</sup> arrondissement est extrêmement attractif, puisque la grande majorité des demandeurs privilégient le 4<sup>e</sup> arrondissement. 58 000 demandeurs ont fait le choix du 4<sup>e</sup> arrondissement.

La cotation a été mise en place de manière à objectiver l'urgence des situations. Nous avons toujours considéré qu'il était important de recevoir les demandeurs et ce pour deux raisons : les demandeurs ont le droit de pouvoir s'adresser à un interlocuteur pour expliquer leur situation et la cotation ne représente pas forcément l'urgence de certaines situations. Le bureau du logement reçoit tous les demandeurs sur rendez-vous. Sur l'intégralité des demandeurs enregistrés, beaucoup ne viennent pas au bureau du logement. Nous les incitons donc à s'y rendre.

Au cours de l'année 2016, le 4<sup>e</sup> arrondissement n'a attribué que 4 logements, ce qui représente le résultat le plus bas jamais enregistré par la mairie. Ces logements étaient un studio, un deux-pièces et deux quatre-pièces. Les familles qui ont bénéficié de ces attributions ont des revenus moyens. Le détail des attributions est précisé dans le rapport. Depuis 2008, la moyenne est de 14 logements attribués par an. En 2015, nous avons eu la chance d'attribuer 18 logements.

Parmi les demandeurs de logements, 20 % sont déjà locataires du parc social du 4<sup>e</sup> arrondissement et demandent un logement plus grand ou moins cher. Pour ce genre de demandes, le 4<sup>e</sup> arrondissement est très clair. Il est fondamental que ces relogements soient faits par le bailleur. En effet, il est de leur responsabilité d'effectuer ces relogements et la mairie de Paris leur a même demandé de gérer en interne 25 % de ces mutations dans le but de fluidifier la gestion des demandes issues du parc privé et le travail des bailleurs. Nous ne disposons pas de moyens particuliers pour faire pression sur les bailleurs. Par contre, nous tâchons de faire en sorte que les listes sur lesquelles ils travaillent correspondent bien aux listes des demandeurs du 4<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons donc mis en place depuis l'année dernière des rencontres avec les bailleurs pour s'assurer que les demandes de mutations sont bien enregistrées à tous les niveaux. Nous avons d'ailleurs précisé dans le rapport les bailleurs sociaux du 4<sup>e</sup> arrondissement et le nombre de logements. Les mutations sont très faisables pour des bailleurs comme la RIVP ou Paris habitat qui représentent plus de la moitié de notre parc, un peu plus difficiles pour Élogie et complètement impossibles pour les autres bailleurs. Élogie possède 271 logements dans le 4<sup>e</sup> arrondissement. Or, vu le nombre de rotations, il est très difficile de répondre à toutes les demandes de mutation. C'est plus facile pour les gros bailleurs.

Je vous laisserai prendre connaissance du document et nous adresser vos remarques, car ce document a vocation à évoluer. Nous pourrions d'ailleurs l'agrémenter l'année prochaine d'une photographie de la sous-occupation de nos logements. J'avais le sentiment que le 4<sup>e</sup> arrondissement était plus touché que les autres par la sous-occupation. Pourtant, ce n'est pas le cas. Le niveau de sous-occupation du 4<sup>e</sup> arrondissement est équivalent à celui de

l'ensemble du parc parisien. Ce n'est pas satisfaisant et il nous faudra travailler à l'amélioration de l'occupation de nos logements.

Enfin, la mairie du 4<sup>e</sup> arrondissement poursuivra un travail de protection du parc locatif privé pour lutter contre les locations saisonnières. Nous voyons décroître le nombre de location privées au profit des locations de type Airbnb. De nombreuses opérations ont été effectuées par la ville de Paris dans le 4<sup>e</sup> arrondissement qui ont permis la visite de 33 immeubles sur l'Île-Saint-Louis et le relevé de 16 effractions et 35 présomptions d'effraction. Dans le Marais, en 2015, 28 immeubles avaient été visités, révélant 25 effractions présumées. Pourtant, le travail de la ville de Paris dans ce domaine ne nous semble pas suffisant. Nous avons donc émis en 2016 plusieurs vœux pour inciter la ville de Paris à nous aider à lutter contre Airbnb. Le 18 mars, une conférence sera organisée en mairie avec des universitaires et des élus de la ville de Paris pour échanger sur ce sujet. Nous prenons cette thématique en main et nous incitons les habitants à se mobiliser pour nous aider dans les négociations avec la ville de Paris et le gouvernement.

**Christophe Girard, Maire du 4<sup>e</sup> arrondissement**

Je vous remercie et je vous souhaite une très bonne soirée.

*La séance est levée à 21 h 00.*